

# Séminaire annuel du Collège de la Médecine Générale suivi des instances statutaires

**Mercredi 11 & Jeudi 12 décembre 2019**

Locaux du Syndicat des Médecins Libéraux (SML)



Réunions proposées à tous les membres des structures adhérentes du CMG  
[Inscription en ligne](#)

## **Mercredi 11 décembre 2019**

**Séminaire annuel du Collège de la Médecine générale**

**Accueil café : 09h30**

**Ouverture des travaux : 10h00**

**Fin des travaux : 18h00**

*Diner au French Café (à proximité du lieu du séminaire) : 20h00*

## **Jeudi 12 décembre 2019**

**Assemblée Générale statutaire et électorale (nouveau mandat)  
suivie d'un Conseil d'administration**

**Accueil café : 09h00**

**Ouverture des travaux : 09h30**

**Fin des travaux : 16h30**

## ACCÈS

### **Locaux du Syndicat des Médecins Libéraux (SML)**

Immeuble Point Sud  
40 rue Gabriel Crié, 92240 Malakoff

Locaux situés à deux pas de la Poste et de la place de la Mairie.  
Possibilité de stationnement via le parking public indigo situé également au 40 rue Gabriel Crié.

**Parking** : Indigo Public Parking - 40 rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff

**Métro** : Ligne 13 - Direction Châtillon Montrouge - Descente station Malakoff - Plateau de Vanves sortie n°2  
boulevard Charles-de-Gaulle - situé à 4 mn à pied du SML.

## Prise en charge des frais et indemnisation

### Indemnisation

Une indemnisation forfaitaire de 200 euros est proposée pour la participation au Séminaire 2019 et à la journée consacrée aux instances statutaires du Collège (présence nécessaire sur les 2 journées de travail).

Les demandes d'indemnisation (sur note d'honoraires pour les libéraux et par courriel pour les salariés) doivent parvenir au secrétariat du CMG dans un délai maximum de 6 semaines après la réunion. Au-delà de ce délai la demande de rémunération ne pourra plus être prise en compte.

### Hébergement

La prise en charge d'une nuit d'hôtel (11 décembre) pour les participants aux deux journées est possible par le Collège, sous conditions : demande à réaliser via le formulaire d'inscription en ligne avant le lundi 16 septembre 2019. Passé ces délais, la chambre d'hôtel sera à réserver personnellement avec la possibilité d'une prise en charge à hauteur de 80 euros.

### Frais de transport

Les frais de transport sont remboursés pour les participants au Séminaire sur présentation du formulaire de prise en charge complété et accompagné des justificatifs originaux ou électroniques aux conditions suivantes :

- De façon générale la prise en charge des frais de transport se fait sur la base du tarif du train en 2<sup>ème</sup> classe.
- Par exception pour les trajets en train aller-retour sur la journée de plus de 6 heures, le remboursement se fait sur le tarif de la 1<sup>ère</sup> classe.
- Si le trajet en train est supérieur à 4h, le voyage en avion est possible sous réserve de prendre un billet à l'avance à « bas tarif ».
- Tout déplacement aller-retour d'un montant supérieur à 300€ doit être validé par le trésorier auparavant.
- La prise en charge des déplacements en voiture se fait sur la base de 0,20 € du kilomètre et ne peut dépasser le montant du même déplacement en train en 2<sup>nd</sup> classe.
- La note de frais de déplacement accompagnée des justificatifs doit parvenir au secrétariat du CMG dans un délai maximum de 6 semaines après le déplacement. Passé ces délais la demande de remboursement des frais ne pourra plus être prise en compte.

**Tous les documents sont à transmettre par mail au secrétariat  
du Collège de la Médecine Générale**

[secretariat@lecmg.fr](mailto:secretariat@lecmg.fr)

**Téléphone : 01 47 45 13 55**